



**C.C.A.S**  
**VILLE DE NICE**

**Syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur**  
**Monsieur Andrew RENAULT**  
**33 avenue Jean Médecin**  
**06000 Nice**

Nice, le 25/10/19

Monsieur,

Par courrier en date du 6 mai 2019 vous m'avez saisi des conditions de travail au Centre d'Hébergement d'Urgence Hommes et Femmes. Aussi, je tiens à vous apporter quelques précisions :

Lors de la présentation du projet au précédent comité technique en date du 26 juin 2018, il avait été envisagé une mutualisation des veilleurs de façon à constituer une équipe mixte : deux binômes de veille (un homme/une femme), ainsi qu'un binôme de volants (un homme/une femme).

A la suite des six premiers mois de fonctionnement et des échanges avec les agents et, malgré l'avis du comité technique du 26 juin 2018, nous avons fait le choix de revenir à l'organisation préexistante, à savoir :

- Centre d'Hébergement d'Urgence Hommes : 4 agents d'accueil et 4 veilleurs,
- Centre d'Hébergement d'Urgence : 3 agents d'accueil et 2 veilleuses.

Cette démarche a été effectuée afin d'offrir les meilleures conditions de travail possibles aux agents qui s'inquiétaient de la nouvelle organisation en place et notamment sur la plage horaire de 7h à 9h le matin.

Il est rappelé qu'un agent d'accueil (homme) a également été affecté au pôle administratif, en tant que référent qualité, chargé de la mise en œuvre et du suivi des projets et actions d'animation développés par la structure.

J'ai informé personnellement les agents de cela, lors d'une réunion en date du 29 mai 2019. Ces derniers m'ont d'ailleurs fait part de leur satisfaction. Ces dispositions ont également été présentées au comité technique du 18 juin 2019, ce qui pour moi répondait à votre attente.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**La Directrice Générale,**

**Colette RIVIER**